I.F.C - Pro
Association 1901
Institut de Formation Continue
23 rue des Saintes Maries - CS 3421 41034 BLOIS cedex - Téléphone 02.54.56.43.16 - Télécopie 02.54.56.43.22
Email : b.dhardemare@lapro.org ; c.huchet@lapro.org Web : http://www.lapro.org

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

LE JEUNE

Le système de l'alternance procure au stagiaire une autonomie financière ainsi que l'accès, *sans frais*, à des études diplômantes. Ce mode d'enseignement particulièrement efficace nécessite toutefois *une très forte motivation* de la part du jeune salarié qui doit être acteur de sa formation et assumer sa fonction dans l'entreprise.

Avantages

1 - L'accès gratuit à une formation, véritablement concrète et pratique qui débouche sur un diplôme d'Etat.

2 - Le versement d'un salaire
Le salaire correspond à un pourcentage du SMIC, selon l'âge du salarié.

Jeunes de moins de 26 ans : rémunération minimale (sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables) calculée en fonction de l'âge et du niveau de formation
- Minimum 55 % du SMIC pour les moins de 21 ans
- Minimum 70 % du SMIC pour les plus de 21 ans à moins de 26 ans
Majoration de 10 points pour les titulaires d'un BAC Pro ou d'un diplôme professionnel de même niveau.
Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans : au minimum 85 % du Minimum conventionnel, sans être inférieur au SMIC.

3 - La préparation des épreuves du BAC ou BTS comprend les cours, les travaux dirigés, ainsi que 3 sessions de partiels calqués sur le déroulement de l'examen.

4 - L' acquisition en entreprise d'une expérience professionnelle.

5 - L'obtention d'une qualification professionnelle reconnue.

Il s'agit d'un contrat de travail en CDD ou CDI rémunéré, associant formation et acquisition d'un savoir faire en entreprise ; s'adressant à des jeunes de moins de 26 ans et à des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

Il est mis en oeuvre par un employeur qui s'engage à fournir un emploi et à lui assurer, sur son temps de travail, la participation aux cours qui permettront au stagiaire d'acquérir une *qualification professionnelle reconnue et validée par un diplôme.*

L'ENTREPRISE

Avantages pour l'entreprise d'accueil

1 - Augmentation du potentiel de l'entreprise
L'alternance est le moyen idéal de former aux spécificités de l'entreprise, un futur collaborateur et renforcer votre équipe à un coût réduit.

2 - Atouts financiers

A) Embauche d'un jeune de moins de 26 ans avec un salaire de 55 % à 80 % du SMIC*, qui n'est pas compté dans les seuils sociaux.

B) Formation véritablement concrète, pratique et gratuite (le coût est pris en charge par les OPCA. L'entreprise s'assurera des modalités de prise en charge auprès de son OPCA, en fonction des accords de branche).

C) Le bénéficiaire ne rentre pas dans le calcul des effectifs de l'entreprise.

D) Aucune indemnité de précarité au titre d'un Contrat à Durée Déterminée n'est due à la fin du contrat.

E) - **Selon votre OPCA, la formation des tuteurs ainsi qu'une aide à la fonction tutorale peuvent être prises en charge.**

F) - Application LOI FILLON sur les bas salaires : **réduction des charges patronales.**

** Consulter votre OPCA pour vous assurer de la prise en charge.*